

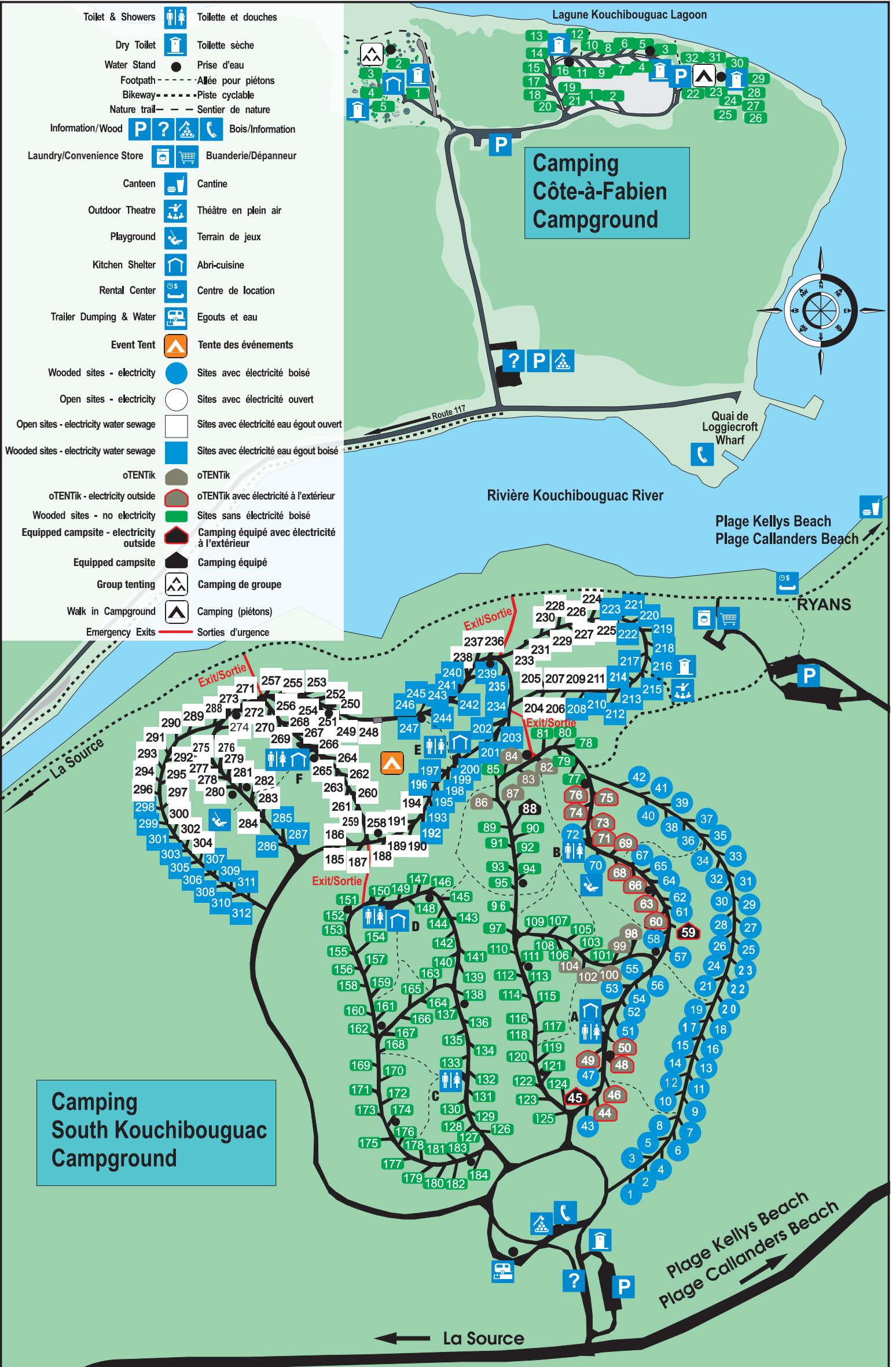


Camping

Kouchibouguac National Park

Camping

Parc national Kouchibouguac



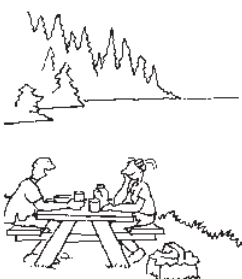


Campground regulations & information

- In case of emergency, contact the campground kiosk. Staff have portable radio and telephone communication with Park Wardens and the RCMP.
- Pay phones may be used to call 911 (no money needed). Phones are located near South Kouchibouguac Campground wood box, at the Loggiecroft Wharf, at the Visitor Reception Centre, at Kellys Beach and at the Pijeboogwek shelter.
- Before entering the campground you require an individual park user permit and a camping permit.
- Camping Equipment: One recreational unit plus one small tent and dining shelter per site.
- Motor Vehicles: One per site, and is to be parked on the designated gravel portion of the site rented.
- The maximum number of persons that can be registered per site is six (6).
- When registering, note the location of the emergency exits and ensure children know their site number and are familiar with the campground map.
- Sites are allocated on a first-come, first-served basis or by reservation. Priority will be given to campers having a reservation.
- Respect the **20 km/h speed limit** and the one way traffic regulation.
- Pets must be kept on a leash at all times and are not to be left unattended.
- Pets are not permitted on the Barrier Islands nor the boardwalk access to the Barrier Islands.
- Campfires may be set only in fireplaces provided for that purpose. Propane stoves and barbecues may be used at your site.
- Because of the potential impact of the brown spruce longhorn beetle on the NB forest industry for this season, importing firewood in the park is prohibited.
- Fire wood, by the bundle, is for sale during specified hours at the wood box located near the campground kiosk. Please limit your fire wood consumption and reduce your campfire burning period.
- **Generators may be operated between 10 a.m. and 6 p.m. only.**
- Alcoholic beverages must be consumed only on the site registered in your name.
- No person shall ride or operate a bicycle in the Province of New Brunswick unless the person is wearing an approved bicycle helmet with chin strap securely fastened.
- Cyclists may only use the bikeway. Biking on nature trails, Kellys Beach boardwalk and campground footpaths is not permitted.
- Deposit returnables in the appropriate containers. Once deposited in those containers, products are the property of the Park and are not to be removed.
- Separate your waste and place in appropriate blue and green bins.
- Excessive noise will not be tolerated at any time, day or night. **Quiet is required after 11 p.m.** and non-campers must leave at that time.
- Expecting a visitor? Feel free to post your name on the bulletin board beside the kiosk to let friends know your whereabouts.
- It is illegal to feed wildlife in a National Park. Black Bears may become extremely dangerous if fed or find food around your campsite. Ensure your food is properly stored. For more information ask for a copy of **"You are in Black Bear Country"**.
- A special Kouchibouguac National Park fishing permit is required for harvesting soft-shelled clams in park waters.
- **Check-out time is 11 a.m.**

It is illegal to gather or burn twigs, branches, tree bark, dead wood and/or other vegetation from the forest, shrubbery, shoreline or elsewhere in a National Park.

PRESERVATION OF FLORA



Règlements et information - terrain de camping

- En cas d'urgence, adressez-vous au kiosque du terrain de camping. Le personnel peut communiquer avec les gardes de parc et la GRC soit par radio portative ou par téléphone.
- Vous pouvez utiliser les téléphones payants pour appeler le 911 (sans frais). Ils sont situés près de la boîte à bois à South Kouchibouguac, au quai de Loggiecroft, au centre d'accueil, à la plage Kellys et à l'abri Pijeboogwek.
- Avant d'entrer dans le terrain de camping, les campeurs doivent se procurer un permis individuel d'entrée du parc et un permis de camping.
- Équipement de camping: Un véhicule récréatif, plus une petite tente et un abri-cuisine par emplacement.
- Véhicule motorisé: Seulement un par emplacement. Ce véhicule doit être stationné à l'emplacement loué et dans la zone de gravier prévue à cette fin.
- Le nombre maximum de personnes pouvant s'inscrire sur un même emplacement est de six (6).
- À l'inscription, prenez note de l'emplacement des sorties de secours et assurez-vous que vos enfants connaissent le numéro de leur emplacement et la carte du camping.
- Les emplacements sont attribués selon le principe du premier arrivé premier servi et/ou par réservation. La priorité sera accordée aux personnes ayant une réservation.
- Veuillez respecter la **limite de vitesse de 20 km/h** et les sens uniques.
- Les animaux de compagnie doivent être gardés en laisse et toujours sous surveillance. On ne peut les apporter sur les cordons littoraux ni sur la passerelle y donnant accès.
- Faire les feux de camp dans les foyers prévus à cette fin seulement. On peut utiliser les poêles à gaz propane et les barbecues aux emplacements individuels.
- En raison de l'impact potentiel du longicorne brun de l'épinette sur l'industrie forestière du N.-B., nous devons, pour cette saison, interdire l'importation de bois de chauffage dans le parc.
- Le bois de chauffage est vendu à la brassée et est disponible à la boîte à bois près du kiosque du camping aux heures indiquées. Veuillez limiter les quantités de bois brûlées et réduire la durée de votre feu.
- **Les générateurs peuvent être en opération entre 10h et 18h seulement.**
- La consommation de boissons alcoolisées est permise uniquement à l'emplacement du campeur.
- Le port du casque de cycliste est obligatoire sur les routes au N.-B.
- Les cyclistes doivent s'en tenir à la piste cyclable. Il est interdit de circuler à bicyclette dans les sentiers de la nature et les petits sentiers de marche situés à l'intérieur du terrain de camping ainsi que sur la passerelle de bois de la plage Kellys.
- Veuillez séparer vos déchets et les déposer dans les bacs bleus et verts appropriés.
- Les produits consignés doivent être déposés dans les contenants destinés à cette fin. Une fois déposés dans ces contenants, les produits appartiennent au parc et ne doivent pas en être retirés.
- On ne tolérera le bruit excessif à aucun moment du jour ou de la nuit. **Après 23h, il ne doit pas y avoir de bruit** et les visiteurs qui ne campent pas doivent quitter les lieux.
- Vous attendez un visiteur? Inscrivez votre nom sur le tableau d'affichage placé à côté du kiosque afin que vos amis sachent où vous êtes.
- Il est interdit de nourrir les animaux sauvages dans un parc national. Les ours noirs peuvent devenir extrêmement dangereux s'ils sont nourris ou s'ils trouvent de la nourriture aux environs de votre site de camping. Assurez-vous que votre nourriture est bien entreposée. Pour plus d'information demandez une copie de **"Vous êtes au pays des ours noirs"**.
- Un permis de pêche spécial du parc national Kouchibouguac est requis pour la pêche aux coques (mye) dans les eaux du parc.
- **L'heure de départ est fixée à 11h.**

Il est interdit de ramasser ou de brûler des brindilles, des branches, de l'écorce, du bois mort et toute autre végétation en provenance de la forêt, d'arbustes, du rivage ou de tout autre endroit dans un parc national.

CONSERVATION DE LA FLORE